

La prise en charge d'enfants auteurs des faits infractionnels

Par **janiecam**, le **17/11/2013** à **22:35**

je suis nouvelle sur le forum, merci de m'avoir intégré!
j'aimerais avoir des éclaircissements sur ce sujet "la prise en charge d'enfants auteurs des faits infractionnels". j'ai du mal à saisir le terme prise en charge et à définir son domaine d'application (comment se fait cette prise en charge et à quel moment elle s'applique). Merci beaucoup d'apporter la lumière à mon sujet!